

Informations spécifiques aux familles du secteur d'Ancy-Le-Franc

Le périscolaire du matin, la restauration scolaire ainsi que le périscolaire du soir sont gérés par l'accueil de loisirs communautaire

(LES LOUSTICS)

Restauration scolaire

Que comprend le prix d'un repas ? L'alimentation, les frais de personnel, les équipements et l'ensemble des charges. Le prix facturé étant inférieur au coût total, la différence est prise en charge par le budget intercommunal.

A quoi correspond le Quotient Familial (QF) ? Il est calculé par la CAF ou la MSA en tenant compte des revenus et de la composition familiale.

Important : n'oubliez pas de fournir votre attestation (CAF ou MSA) mentionnant votre Quotient Familial, sinon le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Indications :

Selon la fréquentation de l'enfant à la cantine, les familles ont le choix entre 2 formules :

- ✓ **Formule 1** : les « réguliers ».
 - ➔ **Comment ça marche ?** Cochez la case « formule 1 » dans le dossier d'inscription ainsi que les jours de la semaine où vous souhaitez inscrire votre enfant. Pour tout changement en cours d'année, la modification sera prise en compte au plus tard le 1er du mois suivant.
- ✓ **Formule 2** : les « occasionnels » pour les familles dont l'enfant fréquente **ponctuellement** le service de restauration et de façon irrégulière.
 - ➔ **Comment ça marche ?** Cochez la case « formule 2 » dans le dossier d'inscription et procurez-vous les bulletins d'inscription auprès de l'école élémentaire, de la Communauté de communes ou sur le site internet. Chaque jeudi précédant la semaine concernée, vous remettrez votre bulletin au référent de l'école.

Tranches de QF	Tarifs
< 480	3,20 €
480 - 670	3,50 €
671 - 900	4,00 €
901 - 1200	4,50 €
1201 - 1600	5,00 €
> 1600	5,50 €

En fonction du nombre limité de places sur certains sites de restauration scolaire, la priorité sera accordée aux familles dont les 2 parents travaillent, aux inscriptions régulières sur l'année et suivant l'ordre de réception des dossiers.

En cas d'absence de votre enfant, vous devez prévenir 48 h à l'avance ou transmettre un certificat médical, sinon le repas sera facturé.

Horaires des temps périscolaires

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h30 / 8h40	7h30 / 8h40	7h30 / 8h40	7h30 / 8h40
Midi	12h / 14h	12h / 14h	12h / 14h	12h / 14h
Soir	16h40/18h10	16h40/18h10	16h40/18h10	16h40/18h10

Tarifs du temps périscolaire (matin et soir)

Tranches de QF	Tarifs		
	Accueil de matin Forfait *	Accueil du soir	
		1ère heure	Forfait **
< 480	1,20 €	1,20 €	1.40 €
480 - 670	1,30 €	1,30 €	1.60 €
671 - 900	1,40 €	1,40 €	1.80 €
901 - 1200	1,50 €	1,50 €	2.00 €
1201 - 1600	1,60 €	1,60 €	2,20 €
> 1600	1,70 €	1,70 €	2,40 €

* **Matin** : le tarif au forfait sera appliqué quelle que soit la durée de présence de votre enfant.

****Soir** : le tarif au forfait sera appliqué au-delà de la première heure d'accueil.



Date limite de dépôt : 3 juillet 2020

Les dossiers remis après cette date ne seront pas prioritaires

Où déposer mon dossier d'inscription, où demander des pièces complémentaires ?

- ✓ Auprès de l'école élémentaire d'Ancy-Le-Franc.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

L'accueil de loisirs « Les Loustics » :

Directrice : Déborah JAMET

06 20 22 18 99

lesloustics@ccltb.fr

A la Communauté de communes

- Aurore MAILLARD, affaires périscolaires

03 86 54 46 66

enfance-jeunesse@ccltb.fr



Information de la trésorerie : Les tickets CESU ne sont pas acceptés dans le cadre du service de restauration